

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 27 (1990)  
**Heft:** 1012

**Artikel:** Les voies étroites de la démocraties  
**Autor:** Imhof, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1020518>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La Suisse doublée

(pi) De nombreux défenseurs de l'environnement affichent leur mépris face à l'Europe communautaire, perçue comme une machine se souciant davantage de son produit intérieur brut que des effets d'un grand marché sur la qualité de l'air, de l'eau et du sol. Cette attitude pourrait bien changer au fur et à mesure que la Communauté européenne s'attaquera aux conséquences de son intégration, comme elle commence de le faire pour les questions liées à l'environnement, avec la publication d'un rapport à la fois alarmant par ses prévisions et rassurant quant aux mesures proposées. Et ceux qui ne manquent pas une occasion de dépeindre la Communauté comme une structure anti-démocratique se retrouveront peut-être à applaudir lorsque, par les vertus d'un processus de décision échappant encore largement aux contrôles du peuple et de son Parlement, une réunion de ministres décidera l'introduction de mesures réclamées chez nous depuis fort longtemps. L'AST ne s'en cache d'ailleurs pas, elle qui intitule son dernier service de presse «Politique de l'environnement – La Suisse ne doit pas se laisser prendre de vitesse par la Communauté européenne».

Les experts de la CE prévoient en effet que la croissance supplémentaire du PIB engendrée par le marché unique — de l'ordre de 4,5 à 7% à moyen terme et jusqu'à 25 à 30% à long terme — provoquera une forte augmentation des nuisances, notamment dans le domaine des transports et de l'énergie. La Commission de la CE souhaite pour sa part redéfinir le principe du report des coûts d'une pollution sur celui qui en est responsable. Aux coûts de prévention, il s'agira dans le futur d'additionner les coûts des dommages causés par des émissions non évitables. Le chiffre de 300 milliards de francs est avancé concernant les coûts sociaux du trafic à l'intérieur de l'Europe communautaire, somme qui devrait être à terme prise en charge par ceux qui en sont à l'origine: transporteurs et propriétaires de véhicules. D'une manière générale, il est question d'impôts écologiques, d'une taxe sur le CO<sub>2</sub> et d'autres instruments propres à orienter les consommateurs vers des mesures d'économie ou des agents

énergétiques non polluants. On retrouve là les grands thèmes de l'intervention remarquée d'Adolf Ogi devant l'assemblée générale de la LITRA (voir DP n° 1011). A savoir qu'il n'y a aucune raison que l'Etat subventionne la mobilité en prenant seul en charge les frais importants de lutte contre la pollution provoqués par le trafic. Le même discours vaut naturellement pour l'industrie, mais il est sensiblement plus facile à faire passer dans le public dans la mesure où il y a moins de patrons que d'automobilistes-électeurs. ■

ZURICH

## Les voies étroites de la démocraties

(pi) De nombreux Romands connaissent de nom Andreas Gross, qui est intervenu dans plusieurs débats comme représentant du Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA). Or en juin 1989, le Conseil d'Etat zurichois avait accordé un crédit de 110'000 francs pour la réalisation d'un projet primé dans un concours et destiné à être présenté dans le cadre des festivités du 700<sup>e</sup>: «Lehrzug Demokratie». C'est Andreas Gross et un enseignant de Pfäffikon qui sont à l'origine de cette exposition itinérante qui sera consacrée à l'histoire de la démocratie, à sa signification actuelle et aux possibilités de la démocratie directe dans le futur. Parallèlement, un cours sur le même thème devait être mis sur pied à l'intention des enseignants du canton. Avant de prendre sa décision, le Conseil d'Etat s'était demandé si Andreas Gross était la personne appropriée pour une telle démarche, et sa réponse fut alors positive. Mais l'exécutif cantonal zurichois est revenu sur sa décision, parce que Gross, dans le cadre du GSSA, s'est récemment «engagé clairement et fermement dans l'appel pour un refus du service militaire, ce qui est contraire aux principes démocratiques d'un Etat de droit. Il ne jouit donc plus de la confiance nécessaire pour la réalisation d'un projet dont le but est d'aider à mieux comprendre la démocratie». Et d'ajouter: «Nous n'avons aucune confiance en M. Gross en tant que professeur de démocratie». Les crédits sont donc coupés et seules les sommes déjà dépensées (environ 40'000 francs) restent acquises au projet.

Pour sa part, Andreas Gross estime que les frontières de la démocratie telles que délimitées par les autorités zurichoises sont trop étroites. On peut d'ailleurs relever que, dans le contexte actuel de redéfinition du rôle de l'armée, l'appel du GSSA devrait être pris comme une participation à ce débat et non en tant que volonté de saper les fondements de notre Etat de droit. Et même si cet appel est en soit punissable (art. 276 du Code pénal: *Celui qui aura publiquement provoqué à ... une violation des devoirs de service ... sera puni de l'emprisonnement*) il n'a pas fait l'objet de poursuites. Enfin, l'esprit d'ouverture dans lequel est censé se dérouler la commémoration de la naissance de la Confédération devrait autoriser la participation de gens tels que M. Gross, ce dernier ayant au moins le mérite de participer activement aux débats en cours, même si c'est parfois en y apportant des réponses qui sortent du strict cadre tracé par l'officialité. ■

QUOTIDIEN «HAUT DE GAMME»

## Annoncé

(pi) Le lancement d'un quotidien romand «haut de gamme» est confirmé (voir DP n° 1011) et Jacques Pilet va se charger de réunir une équipe. Il ne devrait pas rencontrer trop de difficultés et pourra profiter des plumes actuellement sous-employées par Edipresse — on pense notamment à *24 Heures* — et du climat d'incertitude qui règne à la radio et à la télévision.

L'alliance entre Edipresse et Ringier, même si elle fait ricaner (jaune?) certains, était prévue. Elle est aussi, comme nous l'avons dit, conforme aux positions de ces deux groupes sur le marché et à leurs ambitions, évidemment motivées par des considérations mercantiles, la «passion» de la presse n'ayant rien à voir dans cette entreprise au niveau des éditeurs.

Les Romands actuellement obligés de lire la presse zurichoise pour suivre sérieusement l'actualité fédérale suffiront-ils à assurer une base solide à ce nouveau titre? Le *Journal de Genève* et la *Gazette de Lausanne* annoncent déjà qu'ils ont eux aussi des projets dans leurs tiroirs. Ils risquent pourtant, comme d'autres, de payer cher le fait de s'être insuffisamment affirmé dans ce créneau par le passé. ■